



Lille, le 26 mai 2023

Objet : Campagne annuelle de bourses nationales 2023-2024

Réf : Circulaire du 21/09/2022 Bourses nationales de collège et bourses nationales d'études du second degré de lycée.

Code de l'éducation : articles D.530-1, R.531-13 à D.531-43

Annexe 1 : Barème 2023-2024

Annexe 2 : Formulaire de demande de bourses nationales 2023-2024 et sa notice d'information.

Annexe 3 : Notice pour demande de bourses nationales en ligne

Madame, Monsieur,

Votre enfant sera lors de la rentrée scolaire 2023/2024 scolarisé au lycée Gaston Berger et n'est pas boursier.

Vous pouvez déposer une demande de bourses nationales du second degré de lycée pour l'année scolaire 2023-2024.

La bourse nationale est attribuée en fonction de deux critères : (Les bourses se déclinent en 6 échelons, en fonction des ressources de la ou des personnes assumant la charge de l'élève et du nombre d'enfants à charge mentionnés sur *l'avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022*).

- 1) Les ressources de la famille :** c'est le revenu fiscal de référence, inscrit sur votre avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022. Si vous êtes en concubinage, c'est la somme des revenus fiscaux de référence des **deux concubins** qui est prise en compte.
- 2) Les enfants à charge rattachés à votre foyer fiscal :**
 - les enfants mineurs
 - les enfants majeurs
 - les enfants en situation de handicap

La campagne de bourses 2023-2024 se déroule en deux périodes.

- Une première période au printemps : du 29 mai 2023 au 05 juillet 2023 inclus
- Une seconde du 1^{er} septembre 2023 au 19 octobre 2023 inclus

Les ressources suivantes sont mises à votre disposition :

Sur le site du ministère, la page www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-lycee vous permet de savoir si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant et estimer votre attribution. Le formulaire papier de demande de bourse de lycée 2023-2024 est téléchargeable sur cette page. *(Vous avez également la possibilité de venir retirer un formulaire papier sein du lycée au bureau de la vie de l'étudiant).*

Deux modes de dépôt de demande de bourses vous sont proposés :

- **Dépôt dématérialisé :**

Vous pouvez effectuer une demande en ligne à partir du 1^{er} septembre 2023 jusqu'au 19 octobre 2023 sur le portail scolarité services sur la page <https://teleservices.education.gouv.fr>

- **Dépôt papier :**

Vous pouvez transmettre votre dossier complété de demande de bourse nationale joint à votre dossier d'inscription scolaire, et le déposer au bureau de la vie de l'étudiant.

Afin de vous aider à compléter votre dossier, nous vous invitons à prendre connaissance des notices d'informations en pièces jointes. Lorsque vous déposerez votre demande (au sein du lycée au Bureau de la vie de l'étudiant), un accusé de réception vous sera communiqué attestant du dépôt de votre demande.

Nous sommes à votre disposition pour vous fournir tout autre renseignement complémentaire dont vous pourriez avoir besoin.

Le bureau de la vie de l'étudiant